

l'achat permet à n'importe qui d'y participer sur une base financière, tout en émettant les actions privilégiées qui assurent le contrôle de la société.

• (6.50 p.m.)

Les dispositions limitant à 25 le nombre d'actions privilégiées détenues par des agriculteurs et le minimum d'au moins cinq actions devant appartenir aux délégués à une convention sont de bonnes mesures à mon avis. Je crois que nous pourrions peut-être appliquer ce principe à d'autres projets de loi auxquels je pense. Ainsi, un grand nombre de nos objections envers des bills de ce genre serait éliminé. Je crois que l'adoption de ce bill sera une preuve que nous approuvons l'octroi aux actionnaires, grâce à des mesures législatives, d'un capital suffisant et des moyens nécessaires pour le faire fructifier, afin de pourvoir à la saine expansion de leur entreprise. En même temps, le taux d'intérêt qui se rattache à ce capital est en rapport avec les opérations effectuées. A mon avis, l'augmentation demandée n'est certainement pas déraisonnable; j'en suis surtout persuadé après avoir lu des extraits des débats lors d'une enquête récente sur nos deux principales compagnies de téléphone, qui font affaires dans le domaine du service public. Le taux d'intérêt qui est accordé à ces entreprises semble être presque identique au taux d'intérêt demandé par cette compagnie

Je crois donc que le motionnaire du bill peut être satisfait d'avoir accepté de diriger la discussion sur cette mesure. Il s'agit sans doute d'une excellente entreprise. Personne ne trouve à redire contre elle, et, à notre époque, c'est tout un exploit. Il faut féliciter également le motionnaire de comprendre le fonctionnement de la société au nom de laquelle il présente cette mesure; il a probablement été bien renseigné par la société elle-même. Ce bill et la façon dont il a été présenté devraient servir d'exemple, car bien des mesures présentées durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire ne sont pas aussi bien préparées ni aussi lucidement expliquées. J'ai donc le plaisir d'appuyer, comme d'autres députés, le bill concernant la *United Grain Growers*.

L'hon. Douglas Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter qu'à titre de cultivateur client de la *United Grain Growers* depuis vingt ans, j'ai été particulièrement heureux d'être motionnaire du bill. Je

voudrais signaler aussi que je ne détiens aucune action, privilégiée ou autre, de cette société. Je le répète, je livre mes céréales à l'élevateur de la compagnie à De Winton, en Alberta, depuis près de vingt ans. Je voudrais remercier à nouveau la Chambre de sa collaboration au cours de l'étude de cette mesure ainsi que tous ceux qui en ont parlé en termes si élogieux. Cette société est l'une des meilleures entreprises qui appartiennent à des cultivateurs, au Canada comme à l'étranger.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Puis-je demander aux députés s'ils veulent déclarer qu'il est sept heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): L'heure réservée aux travaux d'initiative parlementaire étant terminée, la Chambre reprend les travaux interrompus à six heures.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE RÉGIONS SPÉCIALES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Sauvé tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-151 prévoyant la création d'un fonds de développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural.

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, à six heures, je parlais de certains des aspects généraux du bill proposé par le ministre. Je disais que les cultivateurs espéraient qu'une telle mesure ne serait pas entravée par des méthodes bureaucratiques, encombrantes, à l'instar de bien d'autres dispositions semblables. Je vous avouerai franchement que je suis prêt à donner mon appui au présent bill afin de voir ce qui se produira, comment on s'en servira et comment on l'appliquera.

Il me semble que dans de bonnes conditions cette mesure pourrait aider l'agriculture, surtout dans la lutte contre la pauvreté. Par contre, monsieur l'Orateur, la manière dont ce fonds est constitué et peut être organisé pourrait facilement encourager l'ingérence politique. Cela dépendra dans une